

**SOCIÉTÉ** ■ La loi de séparation de l'Église et de l'État a 120 ans et demeure au cœur de nombreux enjeux sociétaux

# La laïcité, remède aux tensions identitaires

Le président national de l'Ufal, Nicolas Gravilenko, plaide notamment pour l'inscription des deux premiers articles de la loi 1905 dans la Constitution. Il sera à Limoges ce mardi 9 décembre à l'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire de ce texte législatif emblématique du modèle français.

Recueilli par  
Florence Clavaud-Parant

■ **Quelle est votre définition de la laïcité appliquée au quotidien, thème de votre conférence ?** « En organisant cette conférence pour les 120 ans de la loi de 1905, nous souhaitons mettre en avant les effets concrets de l'application du principe de laïcité en France. Ce principe peut paraître abstrait dans son énoncé : garantir la liberté de conscience, établir la séparation des églises et de l'État. Mais, depuis ces prémisses lors de la Révolution française jusqu'à aujourd'hui, il structure la vie des citoyens et la vie politique : il permet à tous d'être égaux devant la loi, loi qui est votée au nom du peuple et non au nom d'un dieu. Il permet à tous

d'avoir des croyances religieuses ou des convictions philosophiques ou non, de changer de religion ou non, de vivre librement son culte ou de n'en pratiquer aucun. Pour que cela fonctionne, il faut que l'État n'intervienne pas dans le domaine religieux en dehors du respect de ses lois et que les religions n'interviennent pas dans le champ étatique. »

« Mettre en place des accommodements raisonnables nous embarquerait dans un modèle communautariste à l'anglo-saxonne »

■ **Le principe de laïcité tel qu'il est inscrit dans la Constitution est-il compatible avec le contexte de tensions identitaires que connaît actuellement la société française ? Doit-il s'adapter ? Ou au contraire demeurer absolument non**



NICOLAS GRAVILENKO. « Le principe de laïcité a permis de mettre fin à des siècles de guerres de religion » ..

**négociable ?** » Le principe de laïcité a permis de mettre fin à des siècles de guerres de religion en déployant tout un modèle politique propre à la République française. C'est le meilleur remède aux tensions identitaires. À l'inverse, mettre en place des accommodements raisonnables nous embarquerait dans un modèle communautariste à l'anglo-saxonne qui ne produira que plus de divisions.

connaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte [...] »

Cela permettrait également son application sur tout le territoire de la République, notamment en Alsace-Moselle. »

■ **Quelle est la position de l'Ufal sur le port du voile à l'école (l'un des sujets les plus emblématiques - et les plus passionnels - du débat actuel), et plus généralement sur le port des signes religieux en milieu scolaire ?** « Pour nous, l'école publique est une institution clef qui doit permettre l'instruction et l'émancipation de tous. Tous les opposants au modèle républicain l'ont toujours compris et n'ont cessé de l'attaquer. C'est pour répondre à ces attaques que Jean Zay, ministre de l'Instruction publique pendant le Front populaire, a décidé d'interdire les signes et symboles politiques puis religieux que les ligues fascistes introduisaient dans les salles de classe. Cette interdiction a tenu jusqu'à l'affaire dite du foulard à Creil qui a entraîné un flou juridique qui a duré 15 ans, 15 ans

Nous défendons donc l'idée d'un renforcement du caractère constitutionnel du principe de laïcité, en constitutionnalisant les deux premiers articles de la loi de 1905 qui donnent les grands principes laïques : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées [par la loi] dans l'intérêt de l'ordre public. » et « La République ne re-

## REPÈRES

### UNE TABLE RONDE MARDI A LIMOGES

« LA LAÏCITÉ AU QUOTIDIEN ». C'est le thème d'une conférence et table ronde organisée ce mardi 8 décembre à Limoges. Elle sera animée par Nicolas Gravilenko, président national de l'Ufal (Union des Familles laïques), Hubert Huertos, journaliste et essayiste, ex-chef du service politique de France Culture, Milène Coitoux, professeur de Lettres, écrivain, Comité Laïcité République et Unité laïque.

- 18 heures, salle d'assemblée du conseil départemental, rue François-Chénieux. Entrée libre et gratuite.

pendant lesquels nous avons très activement milité pour une loi interdisant les signes religieux ostensibles.

Les élèves ont droit, durant les heures scolaires, à une mise à distance de leurs croyances. Ils peuvent ainsi comprendre le doute critique et y réfléchir librement, sans pression communautaire ou familiale. La philosophe Catherine Kintzler appelle cela la respiration laïque, ce qui en décrit très bien l'esprit. » ■